

RBAN PROJECT

UPP



TROUVILLE SUR MER



# Cahier des charges

Concours international d'idées d'aménagement durable  
Trouville-sur-Mer

Janvier 2014

Ville de Trouville-sur-Mer  
Laboratoire TVES - P2AST

Pôle Accessibilité, Aménagement et Stratégie Territoriale  
Directeur du pôle : Franck Bodin  
Chef de projet : Marie-Lavande Laldebeur  
Responsable communication et Infographie : Pierre Balleul  
Membres du pôle : Ali Bida, Romain Déré, Vianney Gériis, Clément Quaybeur

Introduction et préalable au cahier des charges	4
---	---

*I. Une démarche ambitieuse et exemplaire : un concours pour penser la ville collectivement.....5*

1. Up pour imaginer la ville de demain.....	5
2. Des équipes incitées à travailler en croisant les disciplines.....	5
3. Des actions et des évènements tout au long de l'année 2014.....	5
4. Un concours pour expérimenter de nouvelles manières de faire.....	6
5. Une étape dans un processus approfondi de réflexion et de projection d'une transformation urbaine.....	7
6. Une démarche pédagogique et une dynamisation des réseaux professionnels..	8

*II. Les organisateurs et les partenaires..... 9*

1. Les organisateurs.....	9
a. Le Pôle Accessibilité, Aménagement et Stratégie Territoriale, Laboratoire Territoires, Villes, Environnement et Société (TVES), Université de Lille 1.....	9
b. La Commune de Trouville-sur-Mer.....	10
2. Les partenaires.....	11
3. Les contacts et le suivi du projet.....	12

*III. Le Concours..... 13*

1. Caractères du concours.....	13
a. Etendue du concours.....	13
b. perspectives du concours.....	13
2. Objet du concours.....	14
a. Un concours conçu autour des enjeux urbains.....	14
b. Site et périmètres d'intervention.....	16
3. Le calendrier.....	18
4. règlement.....	19
a. Conditions d'admissibilité et d'inscription.....	19
b. Contenu, présentation et modalités de transmission des propositions à fournir par les candidats dans le cadre du concours.....	21
c. Jurys.....	25
d. Prix et valorisations.....	30
e. Droit et propriété intellectuelle.....	32
f. Questions des candidats et aide à la constitution des équipes.....	34

g. Langues du concours.....	34
5. Ressources mises à disposition pour les candidats.....	34
a. Documents d'urbanisme et d'aménagement des collectivités concernées	34
b. Cartes.....	34
c. Vidéos et photos.....	35
d. Documents réalisés par le laboratoire TVES.....	35
6. Clause de force majeure.....	35

*IV. Des actions pour susciter les rencontres, redécouvrir sa ville, se l'approprier, vivre les changements et participer à sa transformation..... 36*

1. Un évènement public autour de la visite des candidats le 3 et 4 avril 2014.....	36
2. L'exposition sur les métamorphoses de Trouville.....	38
3. Célébrations autour de la remise des prix le vendredi 17 et samedi 18 octobre 2014.....	39

*Conclusion..... 40*

## Introduction et préalable au cahier des charges

Ce document présente le projet général du concours international d'idées d'aménagement durable **«Urban Project»** organisé par la Ville de Trouville-sur-Mer et le laboratoire Territoires, Villes, Environnement et Société (TVES) de l'Université de Lille 1. Ce cahier des charges a été élaboré par la maîtrise d'oeuvre (le Pôle Aménagement, Accessibilité et Stratégie territoriale du laboratoire TVES, Université Lille 1) pour la maîtrise d'ouvrage (la Ville de Trouville-sur-Mer). Il décrit la démarche et les objectifs de cette action. Il comprend aussi tous les éléments constitutifs du concours : organisation, règlement, prix, jury, périmètre d'intervention... Mais son intention dépasse la simple présentation et description du concours. Il détaille le sens et les ambitions du concours, ainsi que toutes les déclinaisons événementielles, les valorisations, les attentes, qui contribueront à atteindre les objectifs, à transformer la manière de penser l'intervention sur l'urbain aujourd'hui, donc de réfléchir, d'inventer et de transformer la ville elle-même.

Une brochure sur le concours, un site Internet et d'autres outils de communication seront réalisés au cours du projet et rendront la recherche d'informations plus aisée pour les candidats potentiels, les partenaires, la presse et le public.



# **I. Une démarche ambitieuse et exemplaire : un concours pour penser la ville collectivement**

## **1. Up pour imaginer la ville de demain**

Le concours Up Trouville propose aux candidats de s'emparer des enjeux qui lient les nouvelles mobilités et la transformation des paysages urbains de la commune et au-delà.

Up pour améliorer les flux et les circulations, Up pour que tous accèdent à tout, Up pour faire progresser les compétences et les échanges en matière d'aménagements durables et d'urbanisme, Up pour créer du dynamisme et de l'activité économique, Up pour innover, Up pour métamorphoser l'espace, Up pour une ville plus agréable pour les populations, Up pour une commune de Trouville-sur-Mer encore plus belle...

La conception du concours vise à susciter un dialogue fécond entre tous les acteurs de la ville : concepteurs, habitants, décideurs, chercheurs, visiteurs...

## **2. Des équipes incitées à travailler en croisant les disciplines**

Les candidats sont incités à constituer des équipes pluridisciplinaires composées de deux à quatre personnes. Les professionnels ou les étudiants en Master d'architecture, urbanisme, ingénierie urbaine s'associeront à des designers, des sociologues, des ethnologues, des géographes, des économistes, des artistes, des techniciens... Tout est possible dans la transversalité : les compétences et les savoir-faire se conjuguent au bénéfice du territoire de demain...

## **3. Des actions et des évènements tout au long de l'année 2014**

Plusieurs évènements seront organisés autour de l'urbanisme et de l'aménagement en 2014. **Le 3 et 4 avril**, la visite des candidats sur le terrain sera l'occasion de proposer des manifestations ouvertes au public : une conférence, des parcours sur différentes thématiques, un pôle handimension pour se mettre dans la peau de personnes déficientes... D'autres moments seront programmés au cours de l'année, jusqu'à la remise des prix, en octobre, point d'orgue du concours entouré d'animations et d'évènements.

Ces moments permettront de réunir tous les acteurs du territoire, donnant à chacun la possibilité de s'exprimer sur le devenir de la ville, de faire part de leurs perceptions, leurs envies et leurs besoins. Aménager un territoire complexe, c'est aussi croiser les regards pour nourrir le débat sur la ville de demain.



## 4. Un concours pour expérimenter de nouvelles manières de faire

Le concours se veut être aussi un plaidoyer pour de nouvelles politiques de l'aménagement urbain. Il préfigure Trouville-sur-Mer comme une place avant-gardiste et une actrice volontariste du renouveau urbain et de la réflexion sur la ville pour les habitants, les touristes, les professionnels, les passants...

Le concours cherche l'innovation, l'exemplarité, l'approche collective. Up Trouville, c'est progresser, en favorisant les interconnexions :

- Sur le plan physique : raccorder des quartiers tout en respectant leur spécificité. Favoriser l'inter-connectivité avec l'environnement proche et lointain.
- Sur le plan social : favoriser les rencontres, stimuler les pratiques collectives, contribuer à la création de liens éphémères ou durables avec la ville et entre les personnes. Faciliter l'accès de tous à la ville, et la possibilité de rencontres entre des habitués et les exclus de l'espace urbain. Encourager toutes les personnes favorisées ou non, déficientes ou non, à partager un espace et un temps urbain.
- Sur le plan de la conception urbanistique : Favoriser les échanges entre tous les acteurs de la ville, partager les expériences et idées pour transformer la ville, et changer les pratiques.
- Sur le plan économique : développer les dynamiques commerciales et inciter la création d'activités par l'innovation et le croisement de différentes forces du territoire.

Le concours propose d'aller au-delà d'une simple métamorphose urbaine en mettant en avant un outil qui favorise la concertation et une nouvelle manière de concevoir la ville. Aussi, la qualité des propositions sera observée, notamment dans la capacité des candidats à concevoir des projets à la fois innovants et réalistes, créatifs, socialement et économiquement porteurs... Sortir des sentiers battus, favoriser une émulation des populations, stimuler les acteurs du territoire en fédérant les énergies et les volontés de faire ensemble, et enfin construire durablement et progressivement la commune de demain...



## 5. Une étape dans un processus approfondi de réflexion et de projection d'une transformation urbaine

Ce concours s'inscrit dans une démarche de long terme et dans une coopération étroite entre la municipalité de Trouville et le laboratoire TVES. En effet, en 2011, après une période de diagnostic, l'équipe du « Pôle Aménagement, Accessibilité et Stratégie territoriale » du laboratoire achevait la réalisation du Plan de Mise en Accessibilité de la voirie et des Espaces Publics (PMAVEP, loi du 11 février 2005) selon une démarche expérimentale et itérative. D'autres études ont été réalisées et ont abouti à la production de différents documents comme « Les outils de l'accessibilité au service de la stratégie territoriale » et « mobilités urbaines à Trouville-sur-Mer ». Au terme de cette convention de recherche, les orientations proposées ont permis de guider la commune vers l'approfondissement de sa stratégie territoriale, particulièrement en matière d'accessibilité, de mobilité et d'urbanisme.

Pour prolonger cette volonté et cet engagement dans la refonte des mobilités et des espaces publics de Trouville, les organisateurs ont choisi de baser le concours autour de deux axes :

- la requalification du centre-ville, et plus précisément l'espace longeant le littoral et concentrant la dynamique commerciale
- la mobilité au sens large, mobilité qui doit à la fois refondre les circulations et réduire la fracture physique entre le « haut » et « le bas » Trouville.
- 

Pour ces deux axes, une série d'enjeux est détaillée afin que les équipes candidates s'emparent de la transformation territoriale. Plus largement, la résolution des problématiques urbaines recensées doit être envisagée comme une stratégie sociale et économique de projet, déjà amorcée par la commune.

Les candidats sont donc invités à explorer et illustrer ces terrains d'études. Ce travail permettra à Trouville de poursuivre une dynamique enclenchée à la naissance de son partenariat avec le laboratoire TVES, en 2008.



## 6. Une démarche pédagogique et une dynamisation des réseaux professionnels

Le concours s'inscrit aussi dans une démarche pédagogique, d'acquisition de compétences, et de dynamisation des réseaux de l'aménagement.

D'une part, des ateliers d'étudiants de Master de l'UFR de géographie de l'Université de Lille 1 ont accompagné le partenariat entre la ville de Trouville et le laboratoire TVES depuis 2009. Certains de ces groupes d'étudiants ont directement participé à l'organisation de ce projet. Ces ateliers leur donnent la responsabilité d'une réalisation concrète. Ils complètent leur formation théorique par une appréhension du terrain. Ils s'initient au monde professionnel et s'inscrivent dans des logiques de réseaux qui contribuent à leur future insertion.

D'autre part, en suscitant les rencontres, en provoquant des moments de réflexion collective, en considérant ce projet comme une forme d'expérimentation, de terrain d'observation des manières de faire de l'urbanisme et en facilitant le partage d'expériences, le concours vise aussi à faire progresser les connaissances sur l'aménagement, l'accessibilité et l'urbanisme tout en contribuant à l'amélioration des compétences des professionnels et à l'élargissement des réseaux.

Enfin, le concours est ouvert à tous à condition que, dans chaque équipe, un mandataire soit diplômé, ou en cours d'acquisition du diplôme, en architecture, urbanisme, paysage, design ou ingénierie urbaine. Les étudiants en Master dans les domaines cités ci-dessus sont considérés comme des professionnels à venir. Cette expérience doit participer à leur insertion et à la dynamisation des réseaux en matière d'aménagement.





## II. Les organisateurs et les partenaires

### 1. les organisateurs

L'organisation du concours internationale d'idées d'aménagement durable «**Urban Project** » est prise en charge conjointement par la Ville de Trouville-sur-Mer, qui en assure la maîtrise d'ouvrage et le laboratoire TVES qui en assure la maîtrise d'œuvre. Cette collaboration entre une collectivité et un laboratoire de recherche universitaire marque la volonté de s'engager dans une réflexion profonde et une démarche de qualité.

#### **a. Le Pôle Accessibilité, Aménagement et Stratégie Territoriale, Laboratoire Territoires, Villes, Environnement et Société (TVES), Université Lille 1**

Au sein du laboratoire TVES, et autour du directeur scientifique du Pôle, Franck Bodin, notre équipe est composée de géographes, d'urbanistes, d'un urbaniste-infographiste et d'une ethnologue. Après avoir réalisé le diagnostic accessibilité de 46 bâtiments et de 72 km de voirie, le pôle a été chargé d'organiser le concours international d'idées d'aménagement durable de Trouville-sur-Mer. Ce travail opérationnel se double d'un travail de recherche en profitant de ce terrain d'expérimentation pour observer, réfléchir aux mécanismes économiques et sociaux autour de l'aménagement, et contribuer à l'évolution des manières de faire.

#### **L'équipe :**

Franck Bodin : Enseignant-chercheur et directeur scientifique du Pôle Aménagement, Accessibilité et Stratégie territoriale

Marie-Lavande Laidebeur : Chef de projet Urban Project Trouville - Ingénieure d'études - Ethnologue

Pierre Bailleul : Responsable Communication Infographie - Ingénieur d'études - Urbaniste

L'atelier étudiants 2013 - 2014 surnommé « la mini-cellule Trouville ». Il est composé d'étudiants en Master 2 Aménagement, Urbanisme et Développement des Territoires - Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de Lille (IAUL) : Tulay Bayraktar - Perrine Crepin - Agathe Dessin - Agathe Monsch - Maxime Renaud - Minh Hieu Trinh



Autres membres du Pôle qui accompagnent le projet :

Ali Bida : Ingénieur d'études - Chef de projet convention UGECAM - Urbaniste

Romain Déré : Ingénieur d'études et chercheur - Chef de projet convention Alcean - Urbaniste

Vianney Gerils : Ingénieur d'études et chercheur - Chef de projet convention Val de Marne - Urbaniste

Clément Quaebeur : Chercheur et urbaniste

Et toute l'équipe administrative et technique de l'UFR de géographie, du bâtiment SN5, et de l'université de Lille ainsi que le SAIC, en particulier Muriel Vernay et son équipe, et François-Xavier Delporte, juriste à l'USTL.

## **b. La Commune de Trouville-sur-Mer**

Engagée dans une dynamique de transformation du territoire et dans une volonté d'exemplarité en matière d'accessibilité, la commune de Trouville-sur-Mer veut aller plus loin en repensant les circulations et les mobilités. Le concours a, pour elle, un objectif bien précis : attiser les créativité et les innovations pour entrer dans un processus de conception et de réalisation de la ville de demain.

Au 1er janvier 2014, cette action a été particulièrement souhaitée et suivie par :

Christian Cardon : Maire

François Briard : Adjoint à l'urbanisme

Olivier Linot : Directeur général des services

Corinne Quemin : Directrice générale des services adjointe

Stéphane Clément : Responsable du service urbanisme

Nathalie Marie : Directrice du service communication

Frédéric Goujon : Secrétaire du directeur général des services

accompagnés de tout le personnel de la ville de Trouville-sur-Mer



## 2. Les partenaires

Soucieux de respecter les objectifs du concours basés sur une réflexion collective et la rencontre entre les acteurs qui construisent la ville, les organisateurs ont voulu s'appuyer sur des partenariats solides. Voici les partenaires engagés dans le projet au 1er janvier 2014 :

- Le réseau APERAU INTERNATIONAL
- L'AUCAME, Agence d'urbanisme de Caen
- L'AURH, Agence d'urbanisme du Havre
- Le CAUE du Calvados
- La Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie 4CF
- Le Conseil général du Calvados
- Le conseil de régional de Basse Normandie
- L'ENSA Normandie, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie
- La Maison de l'architecture de Basse-Normandie
- L'Office de Tourisme de Trouville-sur-Mer
- Le festival de courts métrage Off courts
- La Région Basse Normandie



### 3. Les contacts et le suivi du projet

Le montage et le suivi au jour le jour du projet est assuré par l'équipe du laboratoire TVES, en particulier la chef du projet Marie-Lavande LAIDEBEUR. Les partenaires et les candidats, les médias, les institutions, les personnes morales ou physiques pourront s'adresser à l'équipe pour toute demande d'information ou de précisions concernant le concours lui-même ainsi que les évènements qui lui sont associés.

#### **Coordonnées téléphoniques :**

03 20 33 70 53 (Marie-Lavande LAIDEBEUR et Pierre BAILLEUL)

06 87 99 44 10 (Marie-Lavande LAIDEBEUR)

#### **Adresse électronique et adresse du site**

uptrouville@gmail.com

[www.uptrouville.org](http://www.uptrouville.org)

#### **Adresse postale :**

Urban Project Trouville

Marie-Lavande Laidebeur

Université Lille 1

Cité Scientifique

UFR de géographie

59 655 Villeneuve d'Ascq Cedex



## III. Le Concours

### 1. Caractères du concours

#### a. Etendue du concours

Le concours Urban Project Trouville est un concours d'idées d'aménagement durable qui se déroule à l'échelle internationale et s'adresse aux professionnels et étudiants de Master (ou plus) dans le domaine de la conception d'espaces. Les critères d'admissibilité sont détaillés dans la partie règlement du présent document.

#### b. Perspectives du concours

Les propositions réalisées s'inscrivent dans un concours d'idées et non directement de projet. Elles ne pourront avoir pour suite immédiate un marché de maîtrise d'oeuvre et ne suppose donc pas un engagement de réalisation de l'une ou l'autre des propositions reçues dans le cadre du concours. Le concours d'idées, parce qu'il est moins contraignant, donne une liberté de conception aux candidats. Il engage non pas une obligation de réalisation mais un processus de création et de réflexion des acteurs de l'urbain. Le concours d'idées est un lieu où peut s'inventer l'aspect et les usages de la ville. Il ouvre donc un lieu d'expérimentations qui doit diffuser la connaissance vers tous les publics. Il doit permettre de débattre, échanger, innover, faire progresser les concepts et les idées en matière d'urbanisme. Les résultats visent à nourrir la réflexion et les pratiques des instances publiques, des citoyens et des professionnels.

Une fois posé ce principe, le concours **UP Trouville** tient à apporter une expérience enrichissante pour tous les participants et pour le public, et à respecter la production créative des équipes candidates. Les organisateurs s'engagent donc à rendre visibles les propositions des nominés. Une exposition valorisera les projets retenus, et une publication présentera la démarche et les résultats à l'issue de la remise des prix. Tous les moyens pour communiquer auprès de la presse et des partenaires seront mis en oeuvre afin de contribuer à la notoriété des équipes lauréates. Lors du réaménagement de Trouville, la municipalité transmettra les documents d'urbanisme aux nominés du concours afin qu'ils puissent participer à un éventuel appel d'offre.



## 2. Objet du concours

### a. Un concours conçu autour des enjeux urbains

**Original**, le concours ne limitera pas les candidats dans leur appréhension du territoire. La mobilité et les circulations, toujours en mouvement, ont vocation à dépasser les frontières administratives ou symboliques pour connecter des ensembles ou des populations. Up Trouville insiste plus sur les enjeux d'avenir que sur un espace géographique réduit. Les candidats pourront donc prendre en compte les multiples échelles qui traversent la commune.

**Les enjeux : Trouville d'aujourd'hui à demain, de nouveaux aménagements pour de nouvelles perspectives**

- **Réduire et mieux gérer la place de la voiture.** Tout au long de l'année et sur les périodes de grande affluence, la voiture investit coins et recoins de la ville. L'emprise des parkings dans la partie basse est importante en surface et insuffisante en capacité sur les périodes de haute fréquentation. Le centre est alors congestionné, voire inaccessible et l'espace est saturé de mobilités différenciées. Repenser les circulations, c'est aussi revoir complètement les flux entrants et sortants de la commune.
- **Proposer des cheminements piétonniers** et des modes de transports collectifs qui valorisent le patrimoine, subliment le panorama, améliorent le cadre de vie et l'accessibilité pour tous.
- **Mettre en place des transports alternatifs et des mobilités douces** en s'appuyant sur l'innovation, la créativité et sur les forces économiques et sociales du territoire comme, notamment, la présence du cheval, les activités commerciales existantes, un patrimoine architectural de haute qualité, ou encore un littoral à valeur touristique important.



Trouville-sur-Mer : concentration d'équipements en centre-ville. 2011





Trouville-sur-Mer : localisation des principales infrastructures touristiques et commerciales en 2011

- **Connecter les quartiers et résoudre la fracture physique entre la partie haute et la partie basse de la ville** due à la topographie singulière et à sa forte déclivité. Cette liaison est probablement une clef de nouvelles mobilités positives : elle transformera un handicap actuel en un atout en termes de circulation, de déplacements, d'image et de repère architectural. Le travail de connexion doit repenser l'ensemble des quartiers avec deux points importants : la fracture entre le haut et le bas, mais aussi la couture entre le centre-ville animé le long des quais et le front de mer.



Trouville-sur-mer : réparation et équilibre des espaces bâtis et non bâtis sur l'ensemble de la commune en 2011





- **Optimiser la fréquentation, l'usage des espaces publics et des équipements.** La réduction de l'emprise de la voiture permettra aussi de concevoir de nouveaux espaces publics.
- **Favoriser concrètement la qualité des services et des équipements.** L'accessibilité pour tous doit être pensée pour les lieux existants comme pour de nouveaux équipements et aménagements afin de maintenir et renforcer la qualité des services et des commerces. Elle doit permettre une intégration des populations fragilisées par une déficience, sans stigmatisation. Elle doit aussi viser un confort d'usage pour toutes les populations.
- **Lier les transformations urbaines au déploiement d'une nouvelle dynamique et favoriser le renouvellement démographique** pour attirer des populations jeunes et encourager l'implantation d'activités créatrices d'emplois.
- **Résoudre la dichotomie saisonnière et ponctuelle** (longs week-ends). Trouville passe de 5000 habitants en période creuse à 50 000 habitants en période de haute fréquentation. Les propositions devront intégrer ces usages contrastés par des systèmes de modulations des équipements.
- **Produire des aménagements cohérents à l'intérieur de la commune et aussi dans son environnement :** continuité des transports en commun et des pistes cyclables avec le littoral et l'arrière-pays, place dans la constellation urbaine...

## **b. Site et périmètres d'intervention**

Pour répondre aux problématiques soulevées par les enjeux du concours, les candidats pourront prendre en compte plusieurs dimensions en jouant sur quatre échelles spatiales et trois échelles temporelles.

### **Les quatre échelles spatiales :**

- La partie la plus partagée de la ville, le centre-ville et le front de mer, lieu où les enjeux sont les plus nombreux et les plus sensibles. Par exemple : réduire la place de la voiture, donner de l'espace aux piétons et aux modes alternatifs de déplacements, améliorer le cadre de vie et la qualité environnementale, penser l'accessibilité des espaces et des lieux publics...
- Avoir une vision générale de la commune : diminuer la fracture entre la partie haute et la partie basse de Trouville, penser la fluidité des circulations...
- Trouville et son environnement : continuité des circulations avec le littoral et l'arrière-pays...





- La transversalité des échelles : éviter que les voitures ne s'engouffrent dans le centre-ville, c'est penser le réaménagement en amont, imaginer des solutions de parkings ailleurs et des systèmes multi-modaux de déplacements, réfléchir aux transports en commun qui relient les différentes parties de la ville, et la ville à l'extérieur.

### **Les quatre échelles temporelles :**

- L'échelle du quotidien et du permanent : le Trouville des résidents à l'année, le Trouville des habitants
- L'échelle intermédiaire : vacances scolaires d'hiver, week-end : le Trouville des résidents secondaires et des visiteurs occasionnels
- L'échelle du temps de l'été et des longs week-ends, Trouville au rythme des vacances avec une population qui atteint 50 000 personnes.
- L'échelle du temps long, du patrimoine, du durable. Un patrimoine existe déjà, Mais agir sur un aménagement urbain au présent c'est aussi inventer un patrimoine pour l'avenir, construire un patrimoine futur.

Le concours s'attache plus à détailler les enjeux de réaménagement que de circonscrire un périmètre étroit d'intervention.



### 3. Le calendrier

#### LE CALENDRIER 2014

<b>1er Février</b>	<b>OUVERTURE DES INSCRIPTIONS</b> Dépôt d'un dossier d'inscription sur <a href="http://www.uptrouville.org">www.uptrouville.org</a>
<b>28 Février</b>	<b>CLÔTURE DES INSCRIPTIONS</b>
<b>3 et 4 Avril</b>	<b>VISITES</b> Les candidats prendront la mesure du territoire et des enjeux, et participeront à des actions ouvertes à tous les publics.
<b>15 Mai</b>	<b>PREMIER RENDU</b> Les candidats mettront en évidence la conception et les grandes articulations de leur projet...
<b>1er Juin</b>	<b>ANNONCE DES NOMINÉS</b> Annonce des 12 à 15 nominés par le comité de sélection.
<b>31 Août</b>	<b>RENDUS FINAUX</b> Un support vidéo de présentation du projet, de l'équipe et des retombées à court, moyen et long termes.
<b>Fin Septembre début Octobre</b>	<b>EXPOSITIONS</b> Exposition sur la métamorphose de Trouville et présentation des projets des nominés.
<b>17 et 18 Octobre</b>	<b>REMISE DES PRIX</b> Délibération du jury, et événements autour de la remise des prix, entourée de manifestations culturelles et événementielles.

## 4. Règlement

### a. Conditions d'admissibilité et d'inscription

#### *Destination du concours et critères d'admissibilité*

1. Le concours international d'idées en aménagement « **Urban Project Trouville** » est ouvert aux professionnels de la conception et de l'ingénierie urbaine : architecture, urbanisme, aménagement, paysage, environnement, design, arts...
2. Les étudiants en Master (ou un niveau équivalent) dans les domaines cités ci-dessus sont considérés en fin de formation et donc comme des professionnels à venir et sont autorisés à participer au concours qui doit aussi participer à leur insertion et à la dynamisation des réseaux en matière d'aménagement.
3. **Les candidats se constituent en équipe de deux personnes physiques au minimum, quatre personnes physiques au maximum.** Les équipes constituées peuvent être pluridisciplinaires. Les organisateurs du concours encouragent les associations de compétences complémentaires, en particulier en intégrant dans les équipes des représentants de disciplines universitaires (géographie, sociologie, anthropologie, histoire...) ou artistiques (arts plastiques, mise en lumière...). Des représentants d'associations ou d'autres univers professionnels peuvent aussi faire partie des équipes.
4. L'équipe devra être représentée par un mandataire qui répondra au profil décrit dans les paragraphes 1 et 2 de la partie « Destination du concours ». Le mandataire sera toujours une personne physique. Les organisateurs le reconnaîtront comme l'interlocuteur de l'équipe.
5. Le mandataire devra préciser qu'il possède les compétences et savoir-faire en matière d'urbanisme, d'architecture, d'aménagement, d'ingénierie ou de design (CV, diplômes ou attestation d'inscription, réalisations et expériences ultérieures, références). Chaque membre de l'équipe doit joindre les documents attestant de sa qualification professionnelle.



6. Un participant ne pourra être membre que d'une seule équipe. Dans le cas où un participant intervient dans plus d'une équipe, les équipes concernées sont exclues du concours.

### **Conditions d'exclusion**

Toute personne qui a des liens familiaux, salariés ou d'emploi avec l'un des membres du jury ne peut participer au concours. Ne peuvent également participer à ce concours ni les associés, ni les salariés de ces personnes morales ou physiques.

Les participants doivent s'abstenir de toute communication avec un membre du jury au sujet du concours, sous peine de disqualification immédiate.

Toute candidature qui ne contient pas tous les documents demandés, et toute candidature dont les documents ne sont pas conformes aux formats attendus sera automatiquement disqualifiée.

Un participant dont la proposition est considérée comme non conforme au présent règlement est disqualifié. La décision d'exclusion revient aux organisateurs.

### **Conditions d'engagement**

1. Il est souhaité et conseillé, mais non obligatoire, qu'au moins un membre de chaque équipe candidate soit disponible aux journées de visite des 3 et 4 avril 2014. En cas de difficulté ou d'impossibilité (éloignement, indisponibilité, coût...), les équipes le préciseront aux organisateurs. L'équipe complète peut évidemment participer à ces actions qui permettront de rencontrer les acteurs de la région, de s'imprégner du territoire d'étude d'observer in situ les problématiques, et de travailler avec les habitants et les visiteurs du site à travers des ateliers de participation citoyenne.
2. Le mandataire de chaque équipe devra être disponible aux journées événementielles de remise des prix les 17 et 18 octobre 2014. En cas d'impossibilité, il pourra déléguer un membre de leur équipe ou un représentant. A cette occasion, les candidats pourront expliquer et valoriser leur travail auprès d'un large public.
3. Tout participant au concours s'engage également à :
  - Accepter sans réserve le présent règlement.
  - Renoncer à tout recours concernant les conditions d'organisation du concours, ses résultats et la décision du jury.
  - Accepter le prix sous sa forme attribuée.



## **Processus d'inscription**

L'inscription est obligatoire et gratuite pour chaque équipe afin de participer au concours.

L'inscription s'effectue sur le site Internet consacré au concours international d'idées « Urban Project Trouville » : [www.uptrouville.org](http://www.uptrouville.org), onglet « s'inscrire », qui donne accès à la fiche d'inscription en ligne. Un avis de réception sera envoyé par courrier électronique au mandataire de chaque équipe.

L'ouverture des inscriptions est fixée au 1<sup>er</sup> février 2014 à 00h01. La fiche d'inscription doit être remplie avant le 15 Mars 2014 minuit. Les fiches reçues en dehors de ce délai, et les fiches incomplètes ne seront pas recevables.

## **Documents du concours et modalités d'accès**

Suite à l'inscription sur le site Internet [www.uptrouville.org](http://www.uptrouville.org) entre le 1<sup>er</sup> février et le 15 mars 2014, les équipes candidates recevront par courriel une confirmation d'inscription et les codes de création de l'espace équipe candidate sur le site. Dans cet espace, les équipes pourront d'une part télécharger toutes les ressources à disposition et le dossier de consultation, et d'autre part, verser les rendus demandés dans le cadre du concours.

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

Le cahier des charges du *Concours international d'idées d'aménagement durable* regroupant les enjeux, les attentes, les champs d'instigation et les modalités de participation et le règlement du concours.

A moins qu'ils aient été rendus publics sur le site Internet [www.uptrouville.org](http://www.uptrouville.org), sans accès réservé aux équipes candidates, ou à moins qu'ils n'aient été rendus publics par les organisateurs, les documents du concours et les ressources sont considérés confidentiels pendant et après la durée du concours.

### **b. Contenu, présentation et modalités de transmission des propositions à fournir par les candidats dans le cadre du concours**

Le concours repose sur trois étapes : l'inscription, puis deux processus de sélections auxquels correspondent deux rendus distincts. Toute prestation excédant ou s'écartant de la demande définie dans le règlement sera systématiquement écartée de l'analyse par le comité de sélection, et donc, du jugement par le jury.

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des problèmes techniques liés au télé-versement des propositions. Pour le second rendu, après le choix du comité de sélection, les envois sont acheminés sous la seule responsabilité des candidats. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable du dépassement du délai de remise des prestations. Les frais liés à la transmission des prestations des équipes candidates sont pris en charge par les équipes candidates elles-mêmes.

### ***L'inscription : entre le 1er février et le 15 mars***

La période d'inscription s'ouvre à partir du 1er février 00h01 et se clôt le 15 mars à minuit. Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site [www.uptrouville.org](http://www.uptrouville.org), ou disponible sur demande auprès des organisateurs.

Le dossier d'inscription complet doit être retourné avant le 15 mars minuit au format numérique à l'adresse suivante : [uptrouville@gmail.com](mailto:uptrouville@gmail.com), (la validation sur la page du site envoie automatiquement un courriel à cette adresse). La réception du mail d'inscription constitue la preuve de la date et l'heure du dépôt. Une confirmation d'inscription sera envoyée par mail après la validation électronique. Cette confirmation fait acte de validation de participation au concours.

Ce dossier d'inscription doit comprendre la fiche de participation dûment remplie par chaque membre de l'équipe.

Le mandataire doit pouvoir fournir la preuve de l'engagement des autres membres de l'équipe à tout moment du concours (document de participation signés par les membres).

Tout dossier d'inscription incomplet sera automatiquement invalidé.

### ***Rendu pour la première sélection : avant le 15 mai 2014***

Les concepts d'aménagement proposés doivent explorer le territoire de Trouville et le lier à son environnement. L'explication du projet et l'expression graphique permettra de comprendre la réponse donnée aux principaux enjeux exposés dans le cahier des charges.

L'ensemble de ce rendu devra être transmis en PDF pour la version numérique.

Ces éléments devront être communiqués suivant des formats très précis :



- Une copie de la fiche d'inscription remplie entre le 1er février et le 15 mars avec la signature de chaque membre de l'équipe attestant de leur participation.
- Une note d'intention de cinq pages maximum, format A4 : une page de garde avec le titre de la proposition et les noms des membres de l'équipe, et quatre pages d'argumentaire. Cette note d'intention s'attachera à montrer comment les enjeux du programme ont été abordés, décrira le pari urbanistique retenu, détaillera les aménagements proposés, et soulignera les effets sociaux et économiques attendus.
- Un budget prévisionnel détaillé de réalisation.
- Cinq planches format A3, paysage ou portrait, quadrichromie :
  - Une planche de présentation générale avec les points forts du projet proposé
  - Une analyse urbaine du site, à l'échelle 1/500 (plan de situation, plan de masse, coupe(s) de sites...)
  - Un concept de scénarisation. A partir de schémas, de plans ou d'illustrations, les candidats exprimeront leur concept de scénarisation. Les schémas permettront de saisir les phases de déploiement du projet à court, moyen et long termes, et les effets structurants souhaités pour ce territoire.
  - Un plan d'aménagement d'ensemble à une échelle minimale de 1 : 15 000. Ce plan doit permettre de visualiser l'organisation du territoire au terme des transformations proposées.
  - Des illustrations des expressions architecturales et urbaines (perspectives significatives, plans et coupes...) de lieux considérés par l'équipe comme clefs.

L'orientation doit être spécifiée sur tous les plans. L'échelle de tous les documents graphiques doit être précisée.

Le dossier de 1er rendu complet doit être retourné avant le 15 mai 2014 minuit en deux formats : un format numérique PDF sur la plateforme de dépôt du site Internet [www.uptrouville.org](http://www.uptrouville.org), espace « équipes candidates » et un format papier à l'adresse suivante :

Urban project Trouville - Franck Bodin

Cité scientifique

UFR de géographie

59 655 Villeneuve d'Ascq Cedex



**L'équipe d'Up Trouville a choisi de préciser le contenu des premiers rendus, à la fois pour donner plus de liberté dans la présentation et que les équipes puissent les adapter avec pertinence à leurs propositions. Voici la formulation des rendus :**

## **MODIFICATION DANS LA FORMULATION DES RENDUS AU 24/02/2014**

Les concepts d'aménagement proposés doivent explorer le territoire de Trouville et le lier à son environnement. L'explication du projet et l'expression graphique permettra de comprendre la réponse donnée aux principaux enjeux exposés dans le cahier des charges. L'ensemble de ce rendu devra être transmis en PDF pour la version numérique. Ces éléments devront être communiqués suivant les formats très précis :

- Une copie de la fiche d'inscription remplie entre le 1er février et le 15 mars, signée par tous les membres de l'équipe,
- Une note d'intention de cinq pages maximum, format A4 : une page de garde avec le titre de la proposition et les noms des membres de l'équipe, et quatre pages d'argumentaire. Elle s'attachera à montrer comment les enjeux du programme ont été abordés, décrira le pari urbanistique retenu, détaillera les aménagements proposés et soulignera les effets sociaux et économiques attendus,
- Une estimation financière mettant en évidence le coût des différentes articulations du projet, et tenant compte des retombées économiques possibles. Les équipes exprimeront leur estimation de la façon la plus pertinente.
- Cinq planches format A3, paysage ou portrait, quadrichromie :
  - . Une planche de présentation générale avec les points forts du projet proposé.
  - . Une analyse urbaine du site comprenant des croquis, schémas, plans, coupes... à l'échelle qui vous semblera la plus pertinente.
  - . Un concept de scénarisation. à partir de schémas, de plans ou d'illustrations.
  - . Un plan d'aménagement d'ensemble à l'échelle qui vous semblera la plus pertinente. Ce plan doit permettre de visualiser le projet au terme des transformations proposées.
  - . Des illustrations, des expressions architecturales, urbaines et paysagères (vues en perspectives, plans et coupes...) d'un ou plusieurs lieux clefs.

L'orientation doit être spécifiée sur tous les plans. L'échelle de tous les documents graphiques doit être précisée.

Le dossier de 1er rendu complet doit être retourné avant le 15 mai 2014 minuit en deux formats : un format numérique PDF sur la plateforme de dépôt du site Internet [www.uptrouville.org](http://www.uptrouville.org), espace « équipes candidates » et un format papier à l'adresse suivante :

Urban project Trouville - Franck Bodin  
Cité scientifique  
UFR de géographie  
59 655 Villeneuve d'Ascq Cedex





Le comité de sélection étudiera ces propositions et retiendra entre 12 et 15 candidats en fonction de la qualité des dossiers et des critères détaillés p.29. Ces douze à quinze nominés seront prévenus par mail le 1er juin 2014. Pour continuer à participer au concours, ils produiront un second rendu avant le 31 août 2014. Les propositions des nominés seront examinées par les instances des trois jurys du concours.

### **Rendu final : avant le 31 août 2014**

Pour la dernière phase du concours les candidats devront produire deux autres supports :

- Un panneau format A0 en quadrichromie sur papier blanc de 190g blanc mat. Ce panneau devra présenter une synthèse d'ensemble et les points forts de la réponse aux enjeux. L'équipe candidate peut utiliser, au choix, le format portrait ou le format paysage. La qualité du tirage est fondamentale puisqu'il s'agit de panneaux qui seront présentés au public lors de l'exposition du concours.
- Une vidéo de sept minutes maximum en format wma. Cette vidéo présentera l'ensemble du projet dans une forme originale et permettra au public et aux jurys de saisir l'essence du projet. En plus des éléments techniques, urbanistiques et architecturaux de la proposition, elle intégrera une présentation de l'équipe. Cette valorisation permettra de comprendre comment s'organiseront les flux et les circulations. Une partie portera sur l'estimation des coûts et une autre insistera sur les bénéfices attendus. Pour traduire en images le projet, tous les moyens peuvent être mis en œuvre (maquettes filmées, animations...). Ces vidéos seront visionnées par les jurys en huit clos et le public lors de l'exposition.

En plus de ces supports, les candidats ajouteront un CV pour chaque membre de l'équipe, accompagné d'une copie des diplômes ou des justificatifs d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur pour les étudiants.

Le deuxième rendu sera envoyé à la mairie de Trouville-sur-Mer à l'adresse suivante :

Concours Up Trouville

Mairie de Trouville-sur-Mer

164 boulevard Fernand Moureaux

14 360 Trouville-sur-Mer



### **c. Jurys**

#### **Le jury professionnel dit « Grand jury »**

Le Grand jury reflète l'esprit et l'ambition du concours international « Urban Project » : interdisciplinaire, transversal et participatif. Il est composé d'une vingtaine de membres : acteurs reconnus du territoire, représentants de Trouville et des collectivités ; des personnalités de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage, de l'aménagement, du design, de l'ingénierie urbaine, de l'environnement, de l'associatif, du handicap, de la recherche (géographie, anthropologie, sociologie...) ; des artistes ; des journalistes spécialisés...

Ce jury aura le mandat d'évaluer les projets nominés selon les critères exposés dans le présent règlement.

Les membres du jury au 1er janvier 2014:

Monsieur le Maire de Trouville

Madame Elisabeth Taudière, architecte, directrice de la Maison de l'Architecture de Basse Normandie

Monsieur Duny, directeur de l'AUCAME (Agence d'Urbanisme de Caen)

Monsieur Dhervillez, Directeur de l'AURH (Agence d'Urbanisme du Havre)

*Autres membres pressentis :*

Un représentant de la presse spécialisée

Un architecte international

Un urbaniste international

Un géographe

Un sociologue ou ethnologue

Un coordinateur du jury aura la responsabilité de l'animation selon une procédure établie préalablement.

Si un membre du jury se trouvait dans l'incapacité de siéger, les concurrents seront avisés dès que possible, par tous moyens. Cela ne remettra pas en cause la souveraineté des membres du jury présents pour la délibération.



## **Le jury « jeunesse »**

Impliqués dans la vie publique, attentifs aux évolutions du territoire et apprentis de la décision collective, les membres du conseil municipal des jeunes de Trouville évalueront les propositions des candidats. Le laboratoire TVES échangera avec ces jeunes et les sensibilisera aux concepts et aux enjeux de l'aménagement, autant qu'il recevra leurs idées et leurs conceptions de l'avenir de la commune. Ce conseil délibèrera, et les jeunes de moins de 16 ans voteront aussi lors de l'exposition consacrée au concours. Ensemble, il décerneront le « prix de la jeunesse ».

Cependant, les enfants étant mineurs devant la loi, les organisateurs ne veulent pas leur donner la responsabilité d'un prix monétisé. Il attribueront donc un prix sous forme d'un cadeau d'une valeur de 4000 euros.

## **Le public**

Les habitants (résidences principales et secondaires) et les visiteurs prendront part à ce concours dans un esprit de participation, de concertation et de réflexion collective.

Un prix du public (4000€) récompensera un candidat en fonction de leurs propres critères.

Habitants, visiteurs réguliers ou occasionnels, passionnés d'architecture ou novices de l'aménagement... pourront choisir le projet qui les transporte dans l'avenir. Après une année d'actions de sensibilisation à l'aménagement et à l'accessibilité, le public aura l'occasion de découvrir le travail de douze à quinze équipes nominées et votera à l'issue de leur présentation lors de l'exposition (et peut-être sur le site Internet [www.uptrouville.org](http://www.uptrouville.org)).

## **Observateurs**

Un huissier pourrait, à la demande de la commune, être autorisé à assister aux travaux du grand jury, sans y prendre part. De même, le conseil municipal des jeunes sera accompagné, sans être influencé. Ces observateurs veilleront au bon déroulement des délibérations et des votes du public à l'issue de l'exposition.



## Les phases de sélection

Le concours « **Urban Project Trouville** » comprend deux phases de sélections.

Les candidats inscrits au 15 mars 2014 minuit et qui ont reçu la confirmation d'inscription doivent remettre un rendu au plus tard le 15 mai 2014 minuit. Un comité de sélection retiendra douze à quinze projets qualifiés alors de « nominés ». Ces derniers transmettront un rendu final. Ce rendu final servira de base à une exposition et donc au vote du public et au vote des jeunes. Ces douze à quinze projets seront transmis au « grand jury ».

Au 1er février 2014, le comité de sélection est composé de :

- L'adjoint au Maire chargé de l'urbanisme de la Ville de Trouville
- Le responsable du service urbanisme de la Ville de Trouville
- Pierre Bailleul, urbaniste et ingénieur d'études TVES
- Franck Bodin, géographe urbaniste et directeur scientifique du projet, TVES
- Fabienne Fendrich, Directrice de l'ENSA (École nationale supérieure d'architecture) Normandie
- Marie-Lavande Laidebeur, ethnologue, chef de projet Up Trouville, TVES
- Elisabeth Taudière, directrice de la Maison de l'architecture
- Fabien Tessier, chargé d'études principal, CAUE 14
- Benoît Flin, architecte et enseignant à l'ENSA Normandie

Ce comité se réunira entre le 16 mai et le 22 mai. Le comité de sélection délibèrera valablement si la moitié de ses membres sont présents. Dans le cas contraire, une nouvelle date sera fixée entre le 23 et le 30 mai, et le comité délibèrera sans condition de quorum.

S'il s'avère qu'un des membres du comité de sélection a des liens familiaux ou d'emploi avec l'un des participants, ce membre du comité de sélection s'abstient de tout vote, toute évaluation et de tout commentaire au sujet du projet concerné et garde le silence jusqu'à la fin de la discussion sur l'équipe en question.

A l'issue du vote du conseil municipal des jeunes, et à l'issue des votes du public, deux prix seront attribués. Ceux-ci ne seront rendus publics que le 18 octobre 2014, en même temps que les prix attribués par le « Grand jury » constitués de professionnels.



Le « grand jury » évaluera les projets le 17 et 18 octobre 2014. Les délibérations auront lieu le 18 octobre 2014 matin, et la remise des prix se déroulera le 18 octobre après-midi.

### **Organisation des travaux du jury**

Le comité de sélection sera composé de membres du laboratoire TVES, d'un représentant politique de la commune, et d'experts spécialistes du territoire issus des structures compétentes : le CAUE du Calvados, l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie, la Maison de l'architecture de Basse Normandie.

Il se réunira entre le 16 mai et le 22 mai 2014 pour préparer les travaux du jury, vérifier la conformité des dossiers, et sélectionner douze à quinze projets qu'il jugera les plus pertinents et qu'il soumettra à l'appréciation des trois jurys.

A cette occasion, le comité de sélection exclura d'office de la compétition :

- les prestations incomplètes
- les prestations non conformes au règlement
- les prestations hors format

### **L'annonce des résultats**

A l'issue du jugement des prestations des nominés, le procès-verbal des délibérations indique :

- les noms des concurrents exclus du jugement.
- les lauréats et les prix correspondants qui seront remis au mandataire des projets primés.
- les éventuels accessits retenus par le jury.

Les jurys seront souverains de leurs choix.

Un secrétaire de séance sera désigné par les membres du jury parmi l'un des leurs. Ce secrétaire sera chargé d'établir le procès-verbal des délibérations.

Une copie du procès-verbal sera transmise aux lauréats.

A l'issue des votes, un huissier viendra établir les procès-verbaux pour le prix de la jeunesse et le prix du public.



Tous les résultats seront rendus publics lors de la cérémonie de remise des prix prévue le 18 octobre après-midi. Les organisateurs, les partenaires, membres du jury et toutes les personnes susceptibles de connaître des informations concernant les prix attribués s'engagent à respecter le secret jusqu'à l'annonce officielle.

### **Critères d'évaluation**

Le projet lauréat sera celui qui sera considéré comme la réponse la plus juste aux objectifs déclinés dans le programme du concours.

Le jury sera particulièrement attentif aux critères suivants :

- Pertinence au regard des objectifs et enjeux déclinés dans le programme
- Qualité des propositions, en particulier pour la mobilité, la fluidité des circulations, l'accessibilité, l'amélioration du rapport à la ville, la stimulation des rencontres et des échanges;
- Qualité socialisante.
- Qualité environnementale.
- Innovation, originalité, créativité, imagination.
- Qualité de l'articulation entre les particularités du site, son passé et la vision proposée de son avenir.
- Qualité de l'articulation entre les différentes parties de la ville.
- Qualité de la communication et de la capacité à s'adresser à des publics différents, professionnels ou non.
- Qualité de création de dynamiques plus larges, de motivation des collectivités concernées, et de développement de l'enthousiasme collectif
- Crédibilité de la proposition (au sens de la possibilité de sa réalisation même si elle est très innovante, et au sens de l'évaluation approximative des coûts et des bénéfices à moyen et long termes). Autrement dit la faisabilité technique et financière sera considérée comme un critère important. Le projet devra montrer la capacité à évaluer et maîtriser les coûts de production, la disponibilité de la technologie requise, les performances énergétiques et environnementales.



#### **d. Prix et valorisations**

##### **Qualificatifs et ventilation**

L'enveloppe globale de la dotation du concours est de 24 000 euros, distribuée en six prix.

Quatre prix seront décernés par le « Grand jury » : un « Grand prix », puis trois prix avec des mentions spéciales : le prix de l'accessibilité, le prix de l'innovation et le prix Stéphane Hessel, figure de Trouville qui a marqué la pensée de la transformation sociale et du développement durable. Ce prix sera aussi celui de l'humanisme. Le jury peut attribuer autant d'accessits qu'il le souhaite pour valoriser des équipes qui n'auraient pas obtenu l'un des six prix.

A ces prix s'ajoutent celui du public, et celui de la jeunesse qui n'est pas monétisé.

<b>Le grand prix :</b>	<b>7000 euros</b>
<b>Prix du public :</b>	<b>4000 euros</b>
<b>Prix de la jeunesse :</b>	<b>cadeau d'une valeur de 4000 euros</b>
<b>Prix Stéphane Hessel :</b>	<b>3000 euros</b>
<b>Prix de l'accessibilité :</b>	<b>3000 euros</b>
<b>Prix de l'innovation:</b>	<b>3000 euros</b>

Ainsi, par exemple, si le comité de sélection retient douze nominés, ces derniers auront au maximum une chance sur deux et au minimum une chance sur trois d'obtenir un prix. Car, les trois jurys étant indépendants et souverains, une même équipe pourrait remporter deux ou trois prix.

Le montant maximal remporté par une équipe au cas où elle serait plébiscitée par les trois jurys atteint **11 000 euros, plus le cadeau d'une valeur de 4000 euros.**

##### **Paiement des prix**

Les prix seront payables 60 jours après la remise des prix du 18 octobre. Le versement sera effectué par la municipalité de Trouville-sur-Mer au quatrième trimestre 2014. Le procès-verbal des délibérations du jury et le document établi par l'huissier de justice pour les prix du public et de la jeunesse permettront la mise en paiement.

Le chèque sera remis au mandataire de chaque équipe lauréate d'un prix. Ce chèque sera à l'ordre du mandataire.



## Valorisations

La valorisation des nominés est une dimension fondamentale du concours.

Les résultats seront immédiatement publiés sur le site Internet du concours [www.uptrouville.org](http://www.uptrouville.org) et feront l'objet d'une campagne de presse adéquate.

Pour respecter la créativité des participants, valoriser les résultats, diffuser les travaux et tirer les enseignements des expérimentations mises en place, une publication sera réalisée après la remise des prix, sous forme d'une revue en quadrichromie ou d'un « beau livre ». La publication mêlera des réflexions scientifiques, les présentations des projets nominés, les regards des habitants... Les organisateurs s'efforceront de permettre sa diffusion maximale.

Plus généralement, des articles scientifiques pourront se pencher sur ce terrain d'expérimentation. D'autres partenariats peuvent être envisagés : vulgarisation, presse spécialisée, publications scientifiques...

Le premier travail sera de réaliser un bilan quantitatif et qualitatif du projet : participation au concours, participation aux visites et aux événements, fréquentation de l'exposition avec des statistiques sur les types de publics, revue de presse détaillée, synthèse sur l'impact presse, réflexion sur la contribution au rayonnement de la commune...

Enfin, ce concours à dimension internationale implique une valorisation internationale des résultats. D'autres formes sont envisagées, notamment la tenue d'un colloque dans les mois qui suivent la remise des prix.

Par conséquent, tous les participants au concours acceptent que soient divulgués publiquement son identité, sa proposition et les commentaires du jury qui s'y rapportent.

Ce concours est clairement un concours d'idées et non un appel d'offre. Le projet lauréat n'a pas vocation à être réalisé immédiatement après. Les candidats seront ainsi libres d'imaginer la ville à venir, sans de trop lourdes contraintes. Donner cette liberté de créativité, c'est donner les possibilités d'inventer la ville de demain et laisser la place à la surprise et l'innovation, mais toujours dans une perspective réaliste.

Cependant, les candidats vont produire un travail, que les organisateurs espèrent de très haute qualité. Par ailleurs, en aucun cas le concours s'oriente vers un « pillage » d'idées. Aussi, au-delà du prix, ce concours doit être transformé en véritable expérience pour les candidats. Si la participation au concours est une prise de risque, les organisateurs ne peuvent espérer une grande qualité de réflexion et de production sans apporter des garanties et des retours. Tout le monde doit retrouver son compte et profiter de cet événement.



Pour affirmer ce principe de réciprocité, de respect et d'enrichissement mutuel, deux fondements sont retenus :

- la visibilité publique des productions des nominés via l'exposition, la publication et la communication
- l'engagement de la part de la municipalité d'intégrer les rendus des lauréats dans le DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) de réaménagement et transmettre ce DCE.

Les candidats s'engagent à faire partie de toutes les actions de promotion et de communication du concours (interviews, photos...).

### **e. Droit et propriété intellectuelle**

La soumission du dossier de candidature emporte, de droit, l'acceptation de l'ensemble des dispositions du présent cahier des charges.

**Chaque candidat s'engage à respecter les droits des tiers, notamment les Droits de Propriété Intellectuelle.**

**Chaque candidat atteste et garantit qu'à sa connaissance au jour du dépôt de son dossier de candidature, il dispose de tous les Droits nécessaires pour pouvoir les communiquer et les céder aux organisateurs.**

**Dans le cadre du présent concours, les candidats auteurs d'œuvres cèdent gratuitement leurs Droits à l'organisateur.**

La cession de ces Droits est pour tous pays et pour toute la durée de leur protection par le droit de la propriété intellectuelle. Ces droits comprennent les droits de reproduction et de représentation et notamment les droits d'utilisation, d'adaptation et de mise sur le marché étant précisé que :

- Le Droit de Reproduction comporte notamment le droit de procéder à toute reproduction nécessaire aux actes de chargement, affichage sur écran, exécution, transmission, stockage, le droit de reproduire ou de faire reproduire les Résultats Communs, par tous moyens, sous toutes formes et sur tous supports, notamment informatiques (disquettes, CD-Rom, DVD Rom, disques durs), papier (documentation technique) ou sur tout autre support, en un nombre d'exemplaires illimité, par tout moyen présent et à venir, ou sur tous réseaux analogiques ou numériques, privatifs ou ouverts au public (Internet, Intranet), nationaux et/ou internationaux, pour toute la durée de ce droit et sans limitation d'étendue ni de destination,

- Le Droit de Représentation comporte notamment le droit de représenter ou de faire représenter publiquement les Résultats Communs ou leurs exploitations secondaires y compris leur adaptation, par tous procédés connus ou inconnus à ce jour à savoir la publication, l'exposition publique ou privée, la télédiffusion, la communication par voie analogique et/ou numérique sur tous réseaux informatiques de télécommunications ouverts et/ou privés, nationaux et/ou internationaux, pour toute manifestation à caractère privé ou public, interne ou externe, nationale ou internationale, dans les circuits de diffusion et de distribution spécialisés ou grand public,

- Le Droit d'Utilisation comporte notamment le droit d'utiliser les droits pour tous usages, à des fins de recherche et développement ou d'exploitation, pour les besoins propres de l'organisateur ou au profit de Tiers, pour toute la durée de ce droit et sans limitation d'étendue ni de destination

- Le Droit d'Adaptation comporte le droit d'adapter en tout ou partie, d'arranger, de corriger les erreurs, de traduire en tout langage, ou de modifier de toute autre façon les droits cédés, notamment par suppression, ajout, intégration totale ou partielle dans un autre logiciel, et de reproduire, utiliser et mettre sur le marché comme défini au présent article les logiciels en résultant, pour toute la durée de ce droit et sans limitation d'étendue ni de destination.

- Le Droit de Mise sur le marché comporte notamment le droit de commercialiser les Droits, de les distribuer, louer, à titre gratuit ou onéreux, prêter, ou d'assurer toute prestation de service utilisant directement ou indirectement les Droits, et/ou d'accorder à des Tiers, tant en France qu'à l'étranger par voie de cession, à titre gratuit ou onéreux, tout ou partie des Droits de Reproduction, de Représentation, d'Utilisation, d'Adaptation et/ou de Mise sur le marché des Droits tels que définis ci-dessus pour toute la durée de ce droit et sans limitation d'étendue ni de destination.



## **f. Questions des candidats et aide à la constitution des équipes**

Les candidats pourront poser des questions écrites relatives à l'organisation du concours, au cahier des charges ou au règlement avant le 1er mai 2014 pour les candidats et avant le 1er août 2014 pour les nominés.

Un onglet « questions » est prévu à cet effet sur le site Internet du concours [www.uptrouville.org](http://www.uptrouville.org).

Les questions et les réponses seront formulées en langue française ou anglaise.

Pour aider la création des équipes, et encourager leur composition interdisciplinaire, le site Internet proposera de déposer des annonces de recherche de co-équipiers.

## **g. Langues du concours**

Le français et l'anglais sont les deux langues du concours. La candidature et les documents associés doivent être rédigés ou présentés dans l'une ou l'autre de ces deux langues. Les candidatures seront acceptées uniquement en français et en anglais, aucune autre langue ne sera acceptée.

## **3. Ressources mises à disposition pour les candidats**

### **a. Documents d'urbanisme et d'aménagement des collectivités concernées**

En partenariat avec les collectivités concernées, les organisateurs mettront à disposition des candidats les documents d'urbanisme produits sur le territoire. La diffusion pourra être limitée. Certains d'entre eux ne seront accessibles que sur l'espace candidats du site. Les équipes s'engagent à respecter la confidentialité des documents qui leur sont transmis.

### **b. Cartes**

Des cartes du territoire seront disponibles sur le site Internet. Les organisateurs ne fournissent pas de fonds de cartes pouvant servir de support au projet des équipes. La production des représentations territoriales fait partie de l'objet du concours.



### **c. Vidéos et photos**

Sur le site Internet seront déposées des vidéos et des photos réalisées par les membres de l'équipe du concours ou par les partenaires, en particulier l'Office de Tourisme et Off-Courts. Ces documents servent de contextualisation et de base de réflexion. Des crédits sont associés à chaque source iconographique. En aucun cas les vidéos et les photos sont libres de droits, sauf les documents fournis dans « l'espace presse » du site, à condition d'y associer les crédits. Si des candidats, des partenaires, des structures ou des particuliers veulent utiliser ou diffuser ces documents, ils devront en faire la demande auprès des organisateurs.

### **d. Documents réalisés par le laboratoire TVES**

- Le présent cahier des charges du concours.
- Les travaux réalisés par le « Pôle Aménagement, Accessibilité et Stratégie territoriale » du laboratoire TVES pour la ville de Trouville-sur-Mer.
- Des travaux de réflexions sur l'aménagement de Trouville déjà réalisés par les étudiants de l'UFR de géographie de l'Université Lille 1.

## **4. Clause de force majeure**

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le règlement ou d'annuler le concours en cas de force majeure, c'est à dire si un événement « imprévisible, irrésistible et extérieur » venait à compromettre le bon déroulement de ce concours.



## **I. IV. Des actions pour susciter les rencontres, redécouvrir sa ville, se l'approprier, vivre les changements et participer à sa transformation**

En plus des valorisations par voie de presse ou de publication, le concours tient à faire dialoguer tous les acteurs professionnels, politiques et techniques. Il s'attache à intégrer les habitants, les visiteurs et un public large dans les réflexions sur la transformation de Trouville. Trois moments spécifiques viendront répondre à cette exigence : la visite des candidats, l'exposition et la remise des prix. Ils feront l'objet d'une programmation culturelle et événementielle spécifique.

### **1. Un évènement public autour de la visite des candidats le 3 et 4 avril 2014**

Les organisateurs proposent aux candidats de venir in situ, sur le terrain, pour mieux comprendre les enjeux du concours et les objectifs d'un nouvel aménagement de Trouville. Ces deux jours permettront aussi une réflexion sur les concepts et sur les évolutions qui toucheront l'ensemble des villes à courts termes.

Le laboratoire Territoires, Villes, Environnement, Société (TVES) présentera la démarche concours international d'idées d'aménagement durable.

En présence des candidats, cette conférence invitera concepteurs, chercheurs, décideurs et citoyens à se rencontrer, découvrir le terrain et réfléchir collectivement aux métamorphoses de la ville. Des spécialistes viendront interroger les notions de mobilité, d'accessibilité et d'aménagement durable. Franck Bodin, Maître de conférences géographe en aménagement durable accessible à l'Université Lille 1 et directeur scientifique du Pôle Aménagement, Accessibilité et Stratégie territoriale ouvrira la conférence. Celle-ci inaugure deux jours de visites avec un pôle handimension pour se mettre dans la peau de personnes en situation de handicap.

Trois parcours sont prévus :

- Une visite présentera les enjeux et les problématiques du réaménagement.
- Une visite insistera sur le patrimoine social, architectural et historique de la ville.
- Un carnet de visite sera disponible pour réaliser une visite autonome.

Un pôle handimension proposera différents dispositifs (fauteuil roulant, bandeau...) pour appréhender la ville autrement.

Enfin, un atelier maquette traduira les enjeux du concours en trois dimensions.



Un buffet sera offert par la municipalité de Trouville après la conférence, c'est à dire pour le déjeuner du 3 avril 2014.

La conférence et les visites seront ouvertes à tous, en présence de l'équipe TVES, des représentants de la commune, des partenaires et des candidats.

Inscriptions et renseignements par téléphone : 03 20 33 70 53 ou par mail : [uptrouville@gmail.com](mailto:uptrouville@gmail.com)



## 2. L'exposition sur les métamorphoses de Trouville

Cette exposition, prévue fin septembre début octobre 2014 portera sur les métamorphoses de Trouville. Elle s'articulera autour de trois axes qui répondront au souci de diffuser les connaissances en matière d'urbanisme, de sensibiliser les visiteurs aux questions d'accessibilité, de s'approprier l'histoire et l'avenir de Trouville, de susciter le dialogue entre les acteurs afin que chacun participe à la transformation à venir de la commune...

Les trois axes :

- Trouville en métamorphose, l'évolution du territoire et de sa physionomie urbanistique.
- Les enjeux de l'aménagement : la démarche du concours.
- La présentation des projets des douze à quinze nominés.

A l'issue du parcours proposé le public pourra voter pour attribuer le prix du public. Deux urnes seront installées : une pour les visiteurs de plus de 16 ans, et une autre pour les visiteurs de moins de 16 ans. Le résultats de ce vote des jeunes viendront compléter les délibérations du conseil municipal des jeunes pour attribuer le prix de la jeunesse.



## **C. Célébrations autour de la remise des prix le vendredi 17 et samedi 18 octobre 2014**

La remise des prix est prévue le samedi 18 octobre en fin d'après-midi en présence du jury, des organisateurs et des partenaires.

Les délibérations du jury professionnel se dérouleront le samedi 18 octobre matin.

Point d'orgue de l'opération, la remise des prix sera entourée de manifestations culturelles et événementielles.

Au 1er janvier 2014, cette programmation est en cours d'élaboration.





## Conclusion

Les organisateurs souhaitent une bonne participation aux candidats et que le concours atteigne ses objectifs : des rencontres à foison, des projets multiples, des découvertes, et à terme, une ville innovante, bien connectée au reste du territoire et surtout plus belle, plus agréable à vivre et accessible partout et par tous.

Chaque équipe aura pour mission objective de nous projeter vers une ville épanouie, de nous faire rêver, tout en préservant le filtre du réalisme... alors à vous de jouer, et beaux projets !

